

# GOOD VALUE FOR MONEY

## Cartographie des frais en assurance-vie

Version au 15 août 2023

Date de mise à jour

15 août 2023



### Frais à l'entrée

#### Politiques de frais de dossier à la souscription



La plupart des assureurs n'en facturent pas. On en trouve principalement dans les contrats des compagnies par agents généraux. Ils peuvent alors monter jusqu'à 30 € au maximum. C'est un coût ponctuel à la souscription.

#### Politiques de frais d'adhésion à une éventuelle association



La question ne se pose que pour les contrats de nature associative pour lesquels il est nécessaire prévoir un financement de ladite association.

Certains contrats prévoient un coût d'adhésion de 15 à 20 €. Dans d'autres contrats, il peut y avoir un prélèvement de 0,01 % à 0,02 % par an sur les encours du fonds en euros.

#### Politiques de frais à l'entrée sur les versements



Agents généraux : 4,00 % à 4,50 %

Bancassurance : 2,00 % à 3,50 %

CGPI : 2,50 % à 4,50 %

Internet : 0,00 %

Mutuelles : 0,00 % à 2,00 %

### Frais en cours de vie du contrat

#### Politiques de frais de gestion sur les encours du contrat



Ces frais sont facturés de manière récurrente. Pour les fonds en euros, ils sont déjà déduits du taux annoncé par l'assureur. Ils diminuent donc la participation aux bénéfices. Pour les unités de compte, leur facturation donne lieu à une diminution du nombre de parts détenues.

	Fonds en Euros	UC Classiques
Agents généraux	0,80 % à 1,00 %	0,80 % à 1,10 %
Bancassurance	0,65 % à 1,00 %	0,65 % à 0,95 %
CGPI	0,80 % à 1,00 %	0,70 % à 1,00 %
Internet	0,60 % à 0,75 %	0,50 % à 0,60 %
Mutuelles	0,40 % à 0,60 %	0,60 % à 0,70 %

#### Politiques de frais de gestion additionnels propres à certains modes de gestion financière



Ces frais sont facturés de manière récurrente sur les encours en UC concernés par le mode de gestion financière

	Frais additionnels de gestion pilotée
Agents généraux	0,00 % à 0,50 %
Bancassurance	0,25 % à 0,50 %
CGPI	0,50 % à 1,00 %
Internet	0,00 % à 0,70 %
Mutuelles	0,00 % à 0,30 %

#### Politiques de frais de gestion internes aux unités de compte



Ces frais sont prélevés directement par les sociétés de gestion d'actifs au sein des supports financiers (Unités de Compte) qu'elles gèrent. Ils viennent donc en diminution de la valorisation de la part de chacune des UC. Peu visible pour l'épargnant, ce poste de frais est le plus lourd et il est récurrent

	Frais internes aux UC Classiques
Gestion profilée	1,85 % en moyenne
Gestion flexible	2,13 % en moyenne
Supports Actions	2,13 % en moyenne
Supports Obligataires	1,13 % en moyenne
Gestion alternative	1,78 % en moyenne

#### Politiques de frais inhérents à la réalisation de certaines opérations par l'assuré



Les principaux autres postes de frais que l'assuré peut être amené à payer au cours de la vie de son contrat sont :  
1\*) les frais d'arbitrages décidés par l'assuré en gestion libre,  
2\*) les frais d'arbitrage automatique liés à des options de gestion,  
3\*) les frais liés à la garantie plancher décès optionnelle.

	Frais d'arbitrage en gestion libre
Agents généraux	0,00 % à 1,50 %
Bancassurance	0,00 % à 1,00 %
CGPI	0,00 % à 1,50 %
Internet	Gratuit
Mutuelles	0,10 % à 0,50 % ou Montant forfaitaire

### Frais à la sortie

#### Politiques de frais en cas de rachat partiel ou total



La réalisation d'un rachat partiel ou total ne donne lieu à aucune facturation de frais de la part de l'assureur.

#### Politiques de frais sur les éventuels arrangements de rente



Lorsqu'un épargnant décide de dénouer tout ou partie de son contrat sous la forme d'une rente viagère (ce qui est généralement possible pour un contrat d'assurance-vie), des frais de gestion sont prélevés à chaque fois qu'un virement est réalisé sur le compte de l'assuré pour lui payer sa rente.

Les contrats les moins chers du marché facturent 1 % de frais par arrérage, tandis que bon nombre montent jusqu'à 3 %.

D'autres contrats appliquent des frais forfaitaires de 2 € par arrérage mensuel ou de 5 € par arrérage trimestriel.

#### Politiques de frais en cas de décès de l'assuré



La gestion d'un décès ne donne lieu à aucune facturation de frais de la part de l'assureur.

**Mise en garde :** Good Value for Money s'efforce d'assurer l'exactitude des informations diffusées sur le présent site, dont elle se réserve le droit de corriger, à tout moment et sans préavis, le contenu. GVFM ne peut être tenue pour responsable d'erreurs possibles dans la présente fiche, que ce soit de son fait ou de celui des sources d'informations utilisées. GVFM ne peut être tenue pour responsable des décisions d'investissement prises, le cas échéant, par l'épargnant suite à la lecture de la présente fiche.

Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion en totalité ou partie, de la présente fiche sur quelque support et par tout procédé que ce soit doit impérativement comporter la mention : « Source : Good Value for Money ».